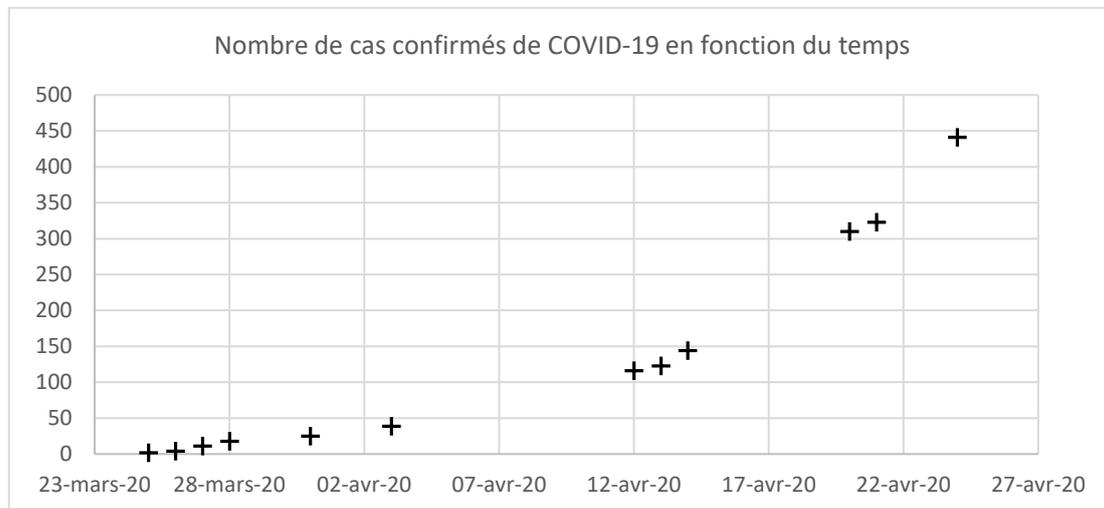


Impacts de la pandémie de COVID-19 sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Mali

Les conséquences du coronavirus sont pour l'instant **modérées**. A ce jour, ce n'est pas le virus mais les **conséquences des mesures politiques pour le contenir** qui constituent une menace pour le pays si elles venaient à s'installer dans la durée. La pandémie se superpose à la crise sécuritaire que traverse le pays, elle pourrait **aggraver dans un premier temps la situation au Nord Mali où une flambée des prix est déjà observée**. L'effondrement de systèmes locaux d'approvisionnement alimentaire est prévisible et pourrait se généraliser dans l'ensemble du pays. Par ailleurs, le pays dépend très fortement des aides alimentaires extérieures. Les organisations internationales et humanitaires en appellent à l'absolue nécessité de renforcer ces aides en termes de volume et de moyens consacrés à la logistique pour faire face à la situation.

Point sur la situation épidémique

Le premier cas malien confirmé a été enregistré le 25 mars. Le nombre de cas confirmés a par la suite ensuite augmenté légèrement. Cependant, depuis la mi-avril, on note une accélération de l'augmentation du nombre de cas confirmés ; jusqu'à atteindre 531 cas le dimanche 26 avril. D'après le communiqué ministériel, sur les 531 cas recensés, 23 personnes sont décédées dont 10 en dehors des centres de prise en charge. 112 patients ont été guéris.



La région la plus touchée est le district de Bamako ; en second lieu la Région de Koulikoro. Enfin, les communiqués des 12 et 24 avril font respectivement état d'un cas dans la région de Kayes ainsi que dans la région de Ségou. La propagation à travers tout le territoire malien est donc amorcée.

Sur les 53 pays du continent, le Mali est le 18^e pays le plus affecté. Ses voisins membres de la CEDEAO étant globalement plus sévèrement touchés (le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Niger, et le Burkina-Faso présentent tous plus de 600 cas confirmés). Cependant, ce nombre de cas très faible est à relativiser puisqu'il dépend du nombre de tests effectués (une centaine par jour au Mali).

La situation est donc susceptible d'évoluer très vite et est à surveiller de très près eu égard à la fragilité des équipements sanitaires du pays (56 respirateurs avant une commande de 60 dont on ne sait pas si elle est arrivée ; une quarantaine de lits pour des soins intensifs).

Mesures liées à la propagation de l'épidémie dans le pays

L'**Etat d'urgence sanitaire** a été décrété le 26 mars 2020 (en plus de l'Etat d'urgence qui prévaut en raison du contexte sécuritaire). **Les frontières aériennes et terrestres ont été fermées**. Les camions de marchandises peuvent toujours circuler contrairement au déplacement des particuliers qui est interdit. **Un couvre-feu nocturne** a été mis en place (de 21h à 5h). **Toutes les écoles et universités sont par ailleurs fermées**. Discothèques, **ateliers et séminaires professionnels sont interdits ainsi que les événements sportifs, culturels ou sociaux regroupant plus de 50 personnes**. Alors que le mois de **du ramadan a commencé** le vendredi 24 avril, les autorités maliennes demandent d'éviter les rassemblements, même si **les mosquées resteront ouvertes**.

Par ailleurs, Le FMI a décidé **d'alléger la dette immédiate** de 11 pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest dont le Mali pour les aider à faire face à l'impact du COVID-19.

Contexte politique et sécuritaire

Alors que les maliens font depuis 2012 face à une crise sécuritaire majeure, malgré des contestations liées au risque de propagation du virus, les deux tours des élections législatives se sont tenues le 29 mars et le 19 avril dernier dans un climat de peur et d'insécurité. Dans un contexte où le chef de file de l'opposition Soumaïla Cissé a été victime d'un enlèvement, des bureaux de vote n'ont pu ouvrir. Le taux de participation aurait été de plus de l'ordre de 35% malgré la mise des mesures sanitaires (gel hydroalcoolique dans les bureaux de vote ouverts, distances de sécurité). Le parti présidentiel d'Ibrahim Boubacar Keïta est sorti en tête, sans majorité absolue, selon les résultats transmis jeudi 23 avril à Bamako par le ministre de l'Administration territoriale Boubacar Alpha.

Production agricole et impact de la pandémie

De bons résultats pour la campagne céréalière 2019 indépendamment de la crise sanitaire

Le Premier Ministre a caractérisé les résultats de la campagne agricole 2019/2020 comme encourageants. Le secteur a pu atteindre une production de 10,5 millions de tonnes de céréales (riz, millet, maïs, sorgho), soit une valeur légèrement supérieure à 2018 (10,2 millions) et **19% au-dessus de la moyenne quinquennale**. Les conditions météorologiques de la saison sèche sont normales et les semis des cultures (maïs, millet, riz) de 2020 devraient débuter dans de bonnes conditions agronomiques en mai et juin, au moment de l'arrivée des pluies. La récolte des cultures de la campagne 2019 s'est terminée en décembre 2019, tandis que la récolte de riz et de sorgho de contre-saison est en cours et se termine fin avril.

Toutefois, malgré la production au-dessus de la moyenne au niveau national, **plusieurs localités ont connu une baisse de production** en raison de l'arrivée tardive des pluies, des poches de sécheresse et des inondations localisées en juillet-août.

La filière coton : un impact modéré à court-terme mais de nombreuses inquiétudes

Avant la crise, le secteur cotonnier enregistre une production très satisfaisante : le Ministre fait état d'une production de plus de 700 000 tonnes de coton graine (contre 656 000 en 2018). Le département américain de l'Agriculture (USDA) anticipe une hausse des superficies cotonnières de 1% (soit 740 000 ha) et de 1,5% pour la production (qui passerait à 1,36 million de balles) pour la campagne 2020/2021. Quant aux exportations, à 1,33 million de balles, elles progressent de 1,5%. Les problèmes de sécurité dans le Nord, le centre et l'est du Mali n'ont eu aucun impact sur le secteur cotonnier malien, qui se situe principalement dans la partie Sud-Ouest du pays. Rappelons que le coton malien, exporté à 90%, revêt une importance stratégique pour le pays. Principale culture de rente, le coton représente 11% des exportations en 2011 (200M€) soit **la seconde**

ressource d'exportation après l'or. Le secteur cotonnier fait vivre directement environ 7% de la population du pays et 25% indirectement. Au niveau macro-économique, le coton apporte à l'État plus de 10 % de ses recettes budgétaires et est le principal pourvoyeur de devises du pays.

L'USDA indique qu'il n'existe, à ce jour, aucun rapport stipulant que le Covid-19 affecterait la disponibilité des intrants ou la décision des agriculteurs de travailler sur le terrain. Néanmoins, la restriction des mouvements pourrait contraindre les agriculteurs dans la plantation et la gestion de la récolte de coton.

L'inquiétude n'est donc pas portée à ce jour sur la production en elle-même mais sur la fluctuation de son prix mondial ainsi que la très probable baisse de volume des exportations compte tenu de la récession économique mondiale et la forte baisse de la demande mondiale. Ainsi un effondrement des volumes et des cours de coton exporté vers l'Asie a été observé dès le début de la pandémie suivi d'une légère remontée des cours en fin de semaine dernière liée à l'information selon laquelle la Chine s'apprête à acheter d'important volume pour reconstituer sa capacité de production.

L'élevage : des conséquences de la pandémie déjà ressenties

Les conditions pastorales cette année ont été généralement satisfaisantes, même si des déficits de production fourragère ont été signalés en 2019 dans de nombreuses régions dont Kayes, Tombouctou, Menaka, Gao, Kidal et Sikasso. En outre, **la persistance de l'insécurité** dans les régions de Liptako Gourma et de Menaka **perturbe les déplacements du bétail et limite l'accès aux pâturages** ; ceci engendre **une dégradation rapide des espace pâturés dans les zones accessibles**. Dans ces régions, avec le début récent de la période de soudure pastorale, l'état des troupeaux devrait se détériorer. Il est donc attendu une baisse conséquente des prix des animaux vivants, ce qui est préjudiciable pour les éleveurs lors des échanges animaux/céréales. Pour rappel, le secteur de l'élevage contribue à hauteur de 8,5% à la formation du PIB (2007) et représente le troisième poste d'exportation du pays. Le Mali exporte beaucoup de bétail de transhumance, essentiellement vers les pays voisins (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana, Togo, Sénégal). Les animaux sont expédiés sur pieds, entraînant un manque à gagner en termes de valeur ajoutée pour le Mali (les cuirs et peaux, les sabots et cornes, etc.).

Cependant avec l'arrivée du coronavirus sur le territoire malien, la fermeture **des frontières est une difficulté majeure en particulier pour les éleveurs au Nord Mali dont l'activité formelle et informelle est très dépendante des échanges avec les pays voisins**. Le prix des animaux d'élevage a chuté : les acheteurs venant d'Algérie, du Niger, du Nigeria ou de la Côte d'Ivoire ne sont plus en mesure de venir acheter ces animaux.

Impacts liés au Covid-19 : une exacerbation du déséquilibre entre le nord et le sud du pays

Les restrictions officielles aux mouvements de population, combinées à des niveaux de peur accrus, ont conduit à une réduction des opportunités de revenus dans certains endroits. Les rapports de terrain indiquent des cas de thésaurisation des aliments sur plusieurs marchés locaux.

Dans le Nord du pays, les mesures liées au COVID-19 accroissent les difficultés préexistantes (voir le cas de l'élevage). Les prix alimentaires ont très largement augmenté.

Dans le Sud du pays, les paysans, moins dépendants des échanges transfrontaliers, peuvent produire et écouler leurs marchandises avec même un relatif effet positif pour certains secteurs puisque les seuls produits consommés sont ceux issus de la production nationale. Quant à la consommation, les prix alimentaires dans le Sud sont actuellement plutôt stables même si certains commerçants profitent de la situation pour augmenter leurs marges en dépit des mesures prises par les autorités maliennes.

Mesures gouvernementales sur les marchés agricoles liées au Covid-19

Le ministère de l'Industrie et du Commerce, a **fixé des prix plafond de certains produits alimentaires de bases** (sucre en poudre, riz brisé, huile alimentaire locale, pain). Dans un communiqué publié le lundi 30 mars, la Direction générale du commerce et de la concurrence a invité ses délégués à « veiller au respect des prix dans les lieux de vente et à punir toute pratique visant à spéculer sur le coût des denrées alimentaires », tout en insistant sur le fait qu'il n'y **avait pas de rupture de stock dans l'approvisionnement des marchés**.

La Direction générale des douanes a par ailleurs annoncé vendredi 24 avril des mesures drastiques **interdisant l'exportation et la réexportation des produits** comme le riz, le mil, le sucre, le lait, les pâtes alimentaires, l'huile, l'aliment-bétail. La mesure vise à **assurer la continuité de l'approvisionnement des marchés locaux en denrées de première nécessité**.

Enfin, la ministre malienne de la promotion de l'investissement privé a présidé, jeudi 23 avril 2020, la première session extraordinaire du Comité de pilotage du projet de financement inclusif des filières agricoles. L'objectif de cette session était **de renforcer la résilience des acteurs de la filière face à la pandémie du COVID-19**. La ministre a annoncé une série de mesures de flexibilité de **8 milliards de FCFA** au profit des filières agricoles.

Sécurité alimentaire

La situation actuelle

Cette année la période du **ramadan qui est synonyme de forte demande de produit alimentaire coïncide avec la période de soudure** (ou le prix des denrées de base subit d'importantes hausses), la situation est donc tendue pour les populations fragiles qui du fait de la pandémie même dans les régions les moins touchées par les conflits. Notons que dans certaine région (basin du fleuve Sénégal) les familles, qui dépendent souvent des transferts financiers des travailleurs de la diaspora, seront gravement impacté par la réduction de ceux-ci du fait des effets de la pandémie sur l'économie des pays d'accueil.

Au Mali, les résultats du Cadre Harmonisé de mars 2020 montrent une **forte détérioration de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle liée aux conflits et ce, avant l'arrivée de l'épidémie**. 3,5 millions de personnes sont confrontées à l'insécurité alimentaire dont 760 000 personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire sévère (en augmentation de 20% depuis la dernière analyse du Programme Alimentaire Mondial fin 2019). C'est le cas du Liptako Gourma (zone frontalière entre le Mali, le Niger et le Burkina), où **les familles** largement dépourvues de moyens d'existence n'ont pas toujours accès à leurs terres et **restent dépendantes de l'aide humanitaire**.

Projections et risques à court-terme

Il est probable que concomitamment à la pandémie du COVID-19 on observe une aggravation de la crise alimentaire et nutritionnelle majeure préexistante. **1,34 millions de personnes pourraient souffrir d'insécurité alimentaire** sévère durant la période juin-août de cette année, soit une augmentation de 80% en quelques mois. En effet :

- L'environnement économique pourrait continuer de se dégrader. Les marchés agricoles connaissent une **tendance haussière des prix qui pourrait s'accélérer** avec les mesures de lutte contre le COVID-19.
- L'accroissement du chômage, la fragilisation des revenus issus de l'économie informelle et la réduction des transferts monétaire de la diaspora contribueront à **la détérioration du pouvoir d'achat**.
- La fermeture des marchés pourrait avoir des effets conséquents sur la sécurité alimentaire des ménages en particulier dont la mobilité est limitée ou qui ne disposent que de faibles ressources financières.
- Certaines mesures de santé publique comme **la fermeture des écoles (et cantines scolaires) et des centres de santé pourraient aggraver les cas de malnutrition aiguë, infantile notamment**.
- Enfin, on s'attend à **un effondrement de systèmes locaux d'approvisionnement alimentaire**, dans les zones où l'insécurité complique l'accès aux facteurs de production (semences, engrais, pesticides, crédit et conseil agricole) indispensables à la production agricole vivrière.

En conclusion :

Les effets de la pandémie sur les cultures de rentes et vivrières sont pour l'instant modérés mais la situation est alarmante à de nombreux égards. L'addition des crises sécuritaires, humanitaires et sanitaires ont rendu les systèmes agricoles et alimentaires du pays fragile et peu résilient. Ainsi les populations pourraient être très lourdement affectées et l'acheminement de l'aide alimentaire et nutritionnelle qui constitue la seule ressource pour des millions de personnes dans la région sera un enjeu majeur des mois à venir.